



DIRECTION DE LA SÉANCE

Le 12 novembre 2024

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR
DES SÉANCES DES JEUDI 14 NOVEMBRE ET JEUDI 19 DÉCEMBRE 2024

Lors de sa séance du 12 novembre, le Sénat a décidé que l'espace réservé au groupe du Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants du jeudi 14 novembre débiterait dès la fin de celui réservé au groupe Les Indépendants - République et Territoires, et au plus tard à 16 heures et que celui du groupe Union centriste du jeudi 19 décembre débiterait dès la fin de celui réservé au groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, et au plus tard à 16 heures.

Par ailleurs, par lettre en date du 6 novembre, M. Guillaume GONTARD, Président du Groupe Écologiste - Solidarité et Territoires, a demandé l'inscription, à l'ordre du jour de l'espace réservé à son groupe du jeudi 19 décembre, de la proposition de loi en faveur de la préservation et de la reconquête de la haie.

En conséquence, l'ordre du jour des séances des jeudi 14 novembre et jeudi 19 décembre 2024 s'établit comme suit :

SEMAINE DE CONTRÔLE

Jeudi 14 novembre 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe Les Indépendants)

- Proposition de loi visant à **interdire** le **démarchage téléphonique**, présentée par M. Pierre-Jean VERZELEN et plusieurs de ses collègues (n° 782, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 12 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 novembre à 15 heures

- Proposition de loi constitutionnelle visant à accélérer le **redressement des finances publiques**, présentée par Mme Vanina PAOLI-GAGIN et plusieurs de ses collègues (n° 783, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois avec une saisine pour avis de la commission des finances.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 12 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 novembre à 15 heures

À l'issue de l'espace réservé au groupe Les Indépendants et au plus tard à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe RDPI)

- Proposition de résolution, en application de l'article 34-1 de la Constitution, visant à **condamner** les **actions** des **rebelles houthis** en **mer Rouge** et à **appeler** à une **action internationale** pour **protéger** le **commerce maritime** et l'**environnement** dans cette **zone**, présentée par Mme Nicole DURANTON, MM. François PATRIAT, Jean-Baptiste LEMOYNE et plusieurs de leurs collègues (n° 1 rectifié, 2024-2025)

- Temps attribué à l'auteur de la proposition de résolution : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 novembre à 15 heures
- Les interventions des orateurs vaudront explications de vote.

- Proposition de loi visant à interdire la **corrida** et les **combats de coqs** en présence de mineurs de moins de seize ans, présentée par Mme Samantha CAZEBONNE et plusieurs de ses collègues (n° 475, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 4 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 6 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : mardi 12 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 13 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 13 novembre à 15 heures

SEMAINE SÉNATORIALE

Jeudi 19 décembre 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi en faveur de la **préservation** et de la **reconquête** de la **haie**, présentée par Daniel SALMON et plusieurs de ses collègues (n° 839, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 4 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 12 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures

Cet ordre du jour sera complété ultérieurement.

À l'issue de l'espace réservé au GEST et au plus tard à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à **promouvoir** la **conservation** du **patrimoine rural**, présentée par M. Édouard COURTIAL (n° 78, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 9 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures

- Proposition de loi tendant à **supprimer** certaines **structures, comités, conseils et commissions « Théodule »** dont l'**utilité** ne semble pas avérée, présentée par Mme Nathalie GOULET (n° 29, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 9 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures